



# INF FLASH

Janvier 2022

*Chères amies, chers amis,*

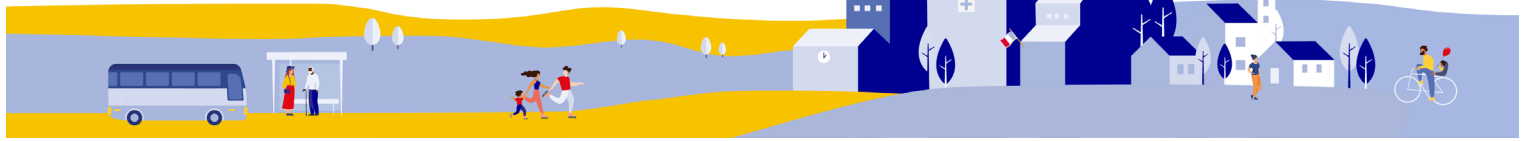
*Le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année 2022. Contrainte de notre temps, nous ne pouvons échanger nos vœux dans un moment de rencontre, de convivialité et d'amitié comme nous le faisons traditionnellement chaque année. C'est bien triste, commençons donc par formuler le vœu qu'en janvier 2023 nous pourrions à nouveau nous réunir pour commencer la nouvelle année. Plus immédiatement, souhaitons-nous une année 2022 de réalisations communales réussies (les travaux dans la cour de l'école, l'aménagement de la mairie, le gros entretien de l'église). Souhaitons-nous une année féconde en manifestations associatives, communales et intercommunales. Souhaitons-nous tous une année apaisée. Plus personnellement, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous de la réussite dans vos projets, du bonheur dans votre vie familiale, de la chaleur dans vos relations amicales; je vous souhaite plus que tout une bonne santé.*

*Très cordialement*

*Votre Maire*

*J. ARMAND*





Organisé par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques), le recensement se déroulera **du 20 janvier au 26 février 2022** sur le site internet [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Vos codes confidentiels de connexion vous seront communiqués par voie postale. Si vous rencontrez des difficultés, Samantha De Montfumat qui est l'agent recenseur pour Saint Jean de Cornies, prendra contact avec vous pour vous aider. Elle est munie d'une carte officielle et est la seule à pouvoir réaliser cette mission.



Le recensement est essentiel pour le village de Saint Jean de Cornies. En effet, la participation de l'État dans le budget des communes est corrélée au nombre d'habitants. L'État se base actuellement pour notre commune sur le recensement de 2015 qui comptait 702 habitants alors que nous connaissons un boom démographique depuis plusieurs années. Nous comptons sur vous pour effectuer cette démarche et permettre à la commune de percevoir une participation de l'État en cohérence avec son évolution démographique, dotation qui nous aidera à concrétiser nos projets communaux.

**LE RECENSEMENT 2022 EST ESSENTIEL POUR NOTRE COMMUNE**

## AVEZ-VOUS PENSÉ À VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

2022 est une année riche en élections, la présidentielle tout d'abord les dimanches 10 et 24 avril puis les législatives les 12 et 19 juin prochains. S'inscrire sur les listes électorales est simple, rapide et indispensable pour pouvoir voter dans sa commune.

Pour vous inscrire sur la liste électorale ou bien pour vérifier la prise en compte de votre inscription sur la commune de Saint Jean de Cornies, rendez-vous sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

Même avec la tête  
dans les cartons,  
pensez aux élections !



Vous avez déménagé ?  
Vous voulez voter ?  
Pensez à vous réinscrire !

## VERS UNE VERSION NUMÉRIQUE DE LA NEWSLETTER

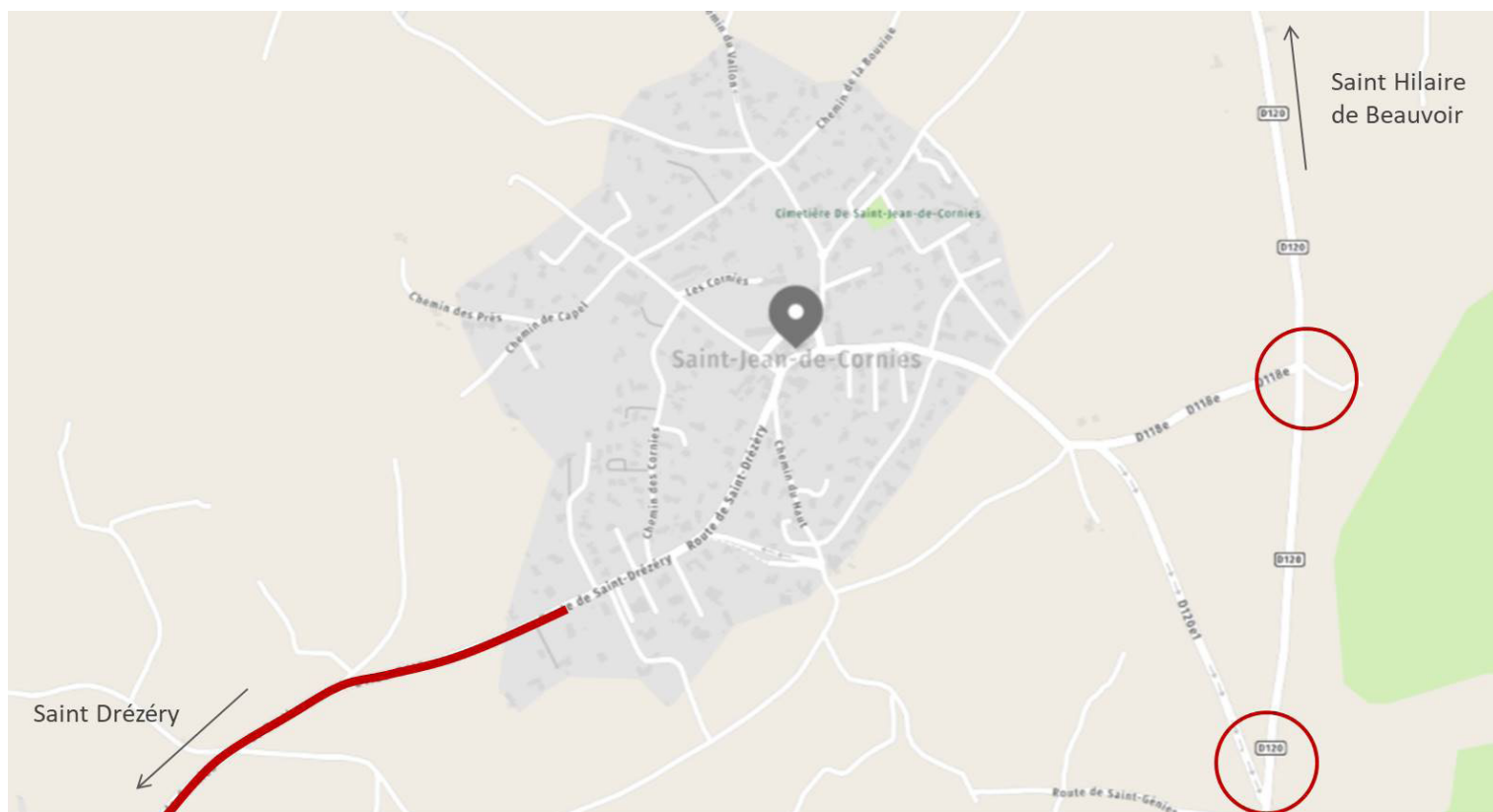
Dans un souci écologique, nous souhaitons limiter les impressions. Nous allons donc digitaliser la newsletter et vous demandons, si vous ne l'avez pas encore fait, de bien vouloir nous communiquer une adresse mail pour continuer de recevoir ces informations. Pour ne pas couper le lien avec certains d'entre vous qui n'ont pas d'adresse mail, nous vous invitons à vous manifester en mairie pour maintenir une version papier qui continuera à vous être distribuée.

La prochaine newsletter sera à la fois envoyée par mail et distribuée en boîte aux lettres pour permettre à chacun d'entre vous de vérifier que votre adresse mail a bien été prise en compte dans la diffusion numérique. Par la suite, à l'exception des personnes qui auront manifesté le souhait de garder une version papier, tous les Cornésiens recevront la newsletter uniquement dans leur boîte mail.



**Veillez noter que le mail de contact de la mairie change et devient :**

**[mairie@saintjeandecornies.fr](mailto:mairie@saintjeandecornies.fr)**



**SÉCURISATION DES SORTIES DE SAINT JEAN DE CORNIES SUR LA ROUTE DE SUSSARGUES :**  
A la demande du conseil municipal, les sorties de Saint Jean de Cornies sur la route de Sussargues ont été sécurisées et font à présent parties de la zone à vitesse réduite à 70km/h. Celle-ci se termine désormais au niveau du carrefour entre Beaulieu et Sussargues.

### SÉCURISATION DE LA VOIRIE RELIANT SAINT JEAN DE CORNIES ET SAINT DRÉZÉRY :

M. le Maire a envoyé un courrier à la Métropole en charge du maintien de la sécurité de cette route. Une reprise sommaire a déjà été réalisée en l'attente, nous l'espérons, de travaux plus conséquents. La municipalité a proposé à la Métropole de voter cette intervention au budget 2022. Nous vous tiendrons informés de leur décision.